SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

# AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 23 mai 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement :

**RÈGLEMENT NUMÉRO TX-702 décrétant des travaux de pavage et de correction de la chaussée sur une portion de la rue desservant le parc de maisons mobiles Landry et l'imposition d'une taxe spéciale pour le paiement de ces travaux**

Ce nouveau règlement vise à décréter l'exécution des travaux de pavage et de correction de la chaussée sur une portion de la rue qui dessert le parc de maisons mobiles Landry et comprend, non limitativement, des dispositions sur les objets suivants :

- Autorisation de dépense;
- Imposition d'une taxe spéciale;
- Modalités de paiement et intérêts.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 24e jour du mois de mai 2023.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 24 mai 2023.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière